
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 23/1 (1996)

DOI: 10.11588/fr.1996.1.59748

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Der 2. Teil bietet detaillierte Analysen der Briefsammlungen nach Provenienz der Schriftstücke, wobei naturgemäß der vom königlichen Kanzler Hugo von Champfleury etwa von 1150 bis 1169 angelegte Hauptsammlung (ca. 420 Stücke) vor allem königlicher Korrespondenz (Ludwig VII.) besonderes Augenmerk gilt. T. geht auch den schon von L. Falkenstein vermuteten Spuren päpstlicher Register in den Briefsammlungen von St.-Victor nach, allerdings mit dem Ergebnis, daß möglicherweise einige Briefe Alexanders III. aus den päpstlichen Registern stammen können, eine umfangreichere, gar systematische Registerbenutzung durch Sammler und Schreiber von St.-Victor jedoch nicht zu erweisen ist.

Als 3. Teil folgt eine historische Auswertung der Briefsammlungen für die Geschichte der Canonica und der nach dem Modell des Zisterzienserordens organisierten Kanonikerkongregation St.-Victor, sowie ihrer Beziehungen zu Königtum und Papsttum. Dabei entstehen instruktive historische Skizzen in chronologischer Folge nach Amtszeiten der Äbte von der Gründung der Canonica als Königsabtei (durch Ludwig VI.) bis gegen Ende des 12. Jhs. Auch die Entstehung der Briefsammlungen, für die schon im 1. Teil einige Daten angezeigt wurden, wird hier historisch eingeordnet: in die Zeit der inneren Reform und der wirtschaftlichen Restauration unter dem Abt Guarinus (seit 1172), etwa in den Jahren zwischen 1173 und 1188. Naturgemäß als Dokumentensammlung im Interesse der reformerischen, rechtlichen und wirtschaftlichen Erneuerung, aber auch als »Mustersammlung« im Sinne der *artes dictandi* angelegt, erweist sich die große Brief- und Urkundensammlung in ihren verschiedenen Teilen als besonders wertvolle historische Quelle von vielfältigster Aussagekraft für die Geschichte des 12. Jhs.

Mit diesem Buch wird – neben manchen nützlichen historischen Erkenntnismitteilungen – der weiteren Forschung, nicht nur speziell der Papsturkundenforschung, ein treffliches Arbeitsinstrument zur Hand gegeben.

Alfons BECKER, Mainz

Die jüngere Hildesheimer Briefsammlung, éd. par Rolf DE KEGEL, Munich (Monumenta Germaniae Historica) 1995, VIII–284 p. (MGH. Die Briefe der deutschen Kaiserzeit, 7).

On a coutume d'appeler *ars dictaminis*, au sens large du terme, l'art de toute composition de poésie ou de prose, et, dans un sens beaucoup plus étroit et technique, l'art d'écrire les lettres. Le substantif *dictamen* provient du fréquentatif de *dico, dicto*, qui désigne l'opération de dictée de l'auteur au scribe, et, partant, toute forme de création littéraire. La *Jüngere Hildesheimer Briefsammlung* illustre parfaitement les principaux caractères de ces *artes dictaminis* médiévales: leur appartenance à une tradition européenne héritière de la rhétorique classique, dans laquelle l'art de la lettre n'est qu'un cas particulier¹, l'étroite liaison qui s'y opère

1 Les *artes dictaminis* n'ont surgi brusquement ni du Mont-Cassin, ni de Bologne. Certes, le plus ancien que nous possédions est d'Albéric du Mont-Cassin, et c'est Adalbert de Samarie qui lance véritablement le manuel pour rédiger les lettres, mais le plus ancien témoin survivant n'est pas forcément le premier ouvrage du genre, et, d'autre part, une longue tradition d'enseignement scolaire, écrit ou oral, dans la continuité du *De inventione* de Cicéron ou de la *Rhétorique à Herennius* est attestée dès le VIII^e siècle, et surtout dans les premières années du XI^e avec Pierre Damien par exemple. Voir les mises au point de C. D. LANHAM, *Salutatio Formulas in Latin Letters to 1200* (Münchener Beiträge zur Mediävistik und Renaissance Forschung, 22), 1995, p. 89–120 et W. D. PATY, *The Early ars dictaminis as Response to a Changing Society*, dans: *Viator* 9 (1978) p. 133–155.

entre théorie et pratique², la difficulté de distinguer entre le modèle purement formel et la lettre réelle³.

Un premier corpus de lettres, réunies par l'écolâtre Bernard de Hildesheim, avait été édité en 1949⁴. Voici donc aujourd'hui la parution d'un second recueil, tel que nous le livrent les folios 132r-146v du manuscrit de Leipzig, Universitätsbibliothek Cod. 350, formant un cahier primitivement séparé, qui, après être arrivé on ne sait trop comment dans la bibliothèque cistercienne d'Alzelle au cours du XIII^e siècle, fut inséré en appendice à des œuvres signées, entre autres, de Bède le Vénérable, Raban Maur et Hugues de Saint-Victor. Ce *libellus*, de facture très soignée jusque dans le système de numérotation de ses pièces, s'organise lui-même en trois morceaux, conçus à l'origine indépendamment les uns des autres: un art de rédiger les privilèges (pièces n° 1-40), une anthologie épistolaire (n° 41-133), une *Aurea gemma* dite *Oxoniensis* (n° 134-144).

La *summa de privilegiis ordinandis tradita* est le remaniement d'un ouvrage de Bernard de Meung, qui, durant la seconde moitié du XII^e siècle, fort de son expérience de notaire et de *magister*, rédige près d'Orléans un manuel destiné, selon l'expression de Charles Vulliez, à «aider dans leur tâche les clercs et autres notaires affrontés aux problèmes techniques de la rédaction de ce type de documents»⁵. Le préambule théorique (n° 1), définissant la nature du privilège et donnant des directives pour la rédaction d'un diplôme papal, impérial ou épiscopal, est illustré d'un florilège de 39 exemples concrets, de la variété desquels on pourra juger, avant même de les lire, d'après la classification établie par R. de Kegel (p. 11). Ces documents-modèles sont un témoignage des liens étroits qui s'établissent dans le milieu ligérien entre le *dictamen* et les études juridiques et notariales.

La seconde partie se compose de 93 lettres, dont 17 jusque-là inédites, qui, sans qu'il y ait toutefois de véritable division sur le plan structurel ou thématique, concernent l'histoire internationale, celle de l'Empire, de l'Allemagne, de la Saxe (n° 41-77), ou bien la sphère plus étroite du diocèse ou de la ville de Hildesheim (n° 78-133). Ces lettres sont tellement profondément ancrées dans l'histoire ou la vie de tous les jours qu'il serait difficile d'y voir des modèles purement formels. Fussent-elles même fictives pour certaines d'entre elles, la plupart ont pour base des faits ou même des documents réels, peut-être adaptés, souvent anonymés, parfois abrégés. S'y profile, par exemple, sur le plan international ou national, le conflit entre Philippe Auguste et Henri II d'Angleterre (n° 49), la destitution d'Henri le Lion par Frédéric Barberousse (n° 54 et 55, 63, 118); sur le plan local, on touche à la vie quotidienne de Hildesheim (économie, commerce, école, relations interpersonnelles et intercommunautaires). La pièce la moins pittoresque n'est pas la demande pressante de subsides adressée à son père par cet écolier qui, selon une vieille tradition, vient d'être élu «évêque des enfants» au jour de la

2 On rappellera le jugement sévère de J. DE GHELLINCK, *L'essor de la littérature latine au XII^e siècle*, Paris, Bruxelles 1955, p. 290, qui reproche aux *artes dictaminis* de ne pas s'être inspirés des bons auteurs antiques ou médiévaux et de n'avoir pas su distinguer les exigences du genre épistolaire particulier de celles de la rhétorique générale. On soulignera néanmoins que la lettre avait au Moyen Âge un statut très différent de celle d'aujourd'hui: acte semi-public ou public, presque jamais privé, phénomène d'«oralité seconde», d'abord écrite puis lue à voix haute, elle devait répondre à une codification sévère.

3 On rejoint ici la problématique générale du genre épistolaire: toute lettre figurant dans un recueil est plus ou moins suspecte de facticité. Cette dernière ne diminue en rien son intérêt historique, mais le fait passer de l'histoire événementielle à l'histoire des mentalités et des représentations. La facticité de certaines lettres, simples canevas destinés à être complétés par l'utilisateur, est attestée par des expressions comme *tali loco* ... D'autres, mettant en scène des personnages historiques, sont ambiguës.

4 Die Briefsammlung der Zeit Heinrichs IV., hg. von C. ERDMANN, N. FICKERMANN (MGH. Die Briefe der deutschen Kaiserzeit, 5), 1949, p. 15-106.

5 Ch. VULLIEZ, L'apprentissage de la rédaction des documents diplomatiques à travers l'«Ars dictaminis» français (et spécialement ligérien) du XII^e siècle, dans: *Cancellaria e Cultura nel Medio Evo*, 1990, p. 77-95.

Saint-Nicolas (n° 111) et exprime la crainte que trop de pingrerie ne porte ombrage à la réputation familiale.

La question de l'attribution de ces lettres est difficile. La proposition de W. Berges et H. J. Rieckenberg⁶, qui y voient la main de Johannes Gallicus, notaire officiant entre 1186 et 1194 à la chancellerie d'Henri le Lion et personnage important de la cour et de la chapelle des Welfes, a été jadis très controversée par R. Drögereit⁷, partisan d'une attribution à Johannes Marcus; mais depuis, reprise avec quelques variantes par B. U. Hucker⁸, l'idée que Johannes Gallicus est le compilateur s'est largement imposée.

L'*Aurea gemma*⁹ (n° 134–144), dite *Oxoniensis* parce qu'elle fut d'abord connue par le manuscrit d'Oxford, Bodleian Library Laud. Misc. 569 (XII^e ou début XIII^e s.), est un ensemble de textes que l'ononastique permet de dater des années 1126–1139, compilés à la fin du XII^e siècle et parfois réactualisés: c'est ainsi, par exemple, que dans les pièces n° 137 et 138, le Pierre de Vienne du modèle, qui fut archevêque et légat pontifical entre 1121 et 1125, est remplacé par Brunon, archevêque de Cologne entre 1191 et 1193. Le noyau de la compilation est l'*Aurea gemma* de Henricus Francigena, rédigée entre 1121 et 1124, elle-même inspirée du *Breviarium de dictamine* d'Albéric du Mont-Cassin, des *Rationes dictandi* d'Hugues de Bologne et, à un moindre niveau, des *Praecepta dictaminum* d'Adalbert de Samarie. La pièce n° 134 (17) joue dans cette anthologie le rôle d'un «art poétique», en la plaçant sous l'esthétique de la *stili varietas*: «Mais parce qu'à des goûts différents il faut des aliments différents, et que souvent les plats qui font le régal des uns déplaisent à d'autres, nous avons pris soin de proposer dans cet opuscule des styles variés, des moyens d'expression divers, et de multiples modèles de rédaction, afin que chacun fasse son choix et évite ainsi de quitter à jeûn et de mauvaise humeur le banquet auquel il était invité»¹⁰.

Grâce à l'édition de R. de Kegel et à son riche appareil critique, son introduction et ses *indices*¹¹, le lecteur d'aujourd'hui se livre avec un plaisir sans mélange à la dégustation rare où on l'a convié¹². Il suit dans l'apparat des sources l'étonnante circulation des *artes dictandi* à travers l'Europe et entre de plain pied dans l'activité des écoles et des chancelleries: cet ouvrage est une mine de renseignements originaux sur les méthodes de composition des textes de la pratique, ainsi que sur l'histoire du XII^e siècle. On verra comment se transmettent ou échouent les formules, qui tournent souvent à vide lorsque ce sont d'hyperboliques et creuses ex-

6 W. BERGES, H. J. RIECKENBERG, Eilbertus und Johannes Gallicus. Ein Beitrag zur Kunst- und Sozialgeschichte des 12. Jahrhunderts (Nachrichten der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, phil.-hist. Klasse), 1951.

7 R. DRÖGEREIT, Eilbertus und Johannes Gallicus, dans: Niedersächsisches Jahrbuch 24 (1952) p. 144–160.

8 B. U. HUCKER, Kaiser Otto IV (MGH Schriften, 34), 1990.

9 Le titre est expliqué dans n° 134, 1, p. 193 l. 23 sv.: «On peut dire d'un livre qu'il est en or, ou que c'est une pierre précieuse; mais si on allie l'or à la pierre, on obtiendra un objet plus beau et plus seyant, à savoir une pierre sertie dans de l'or. Ce livre s'appelle donc *Aurea gemma* (pierre sertie dans l'or), parce qu'il a été composé et formé à partir des sources puisées chez les docteurs, comme à partir d'or et de pierres précieuses». Ces *doctores* sont ainsi définis p. 195, l. 18–20: «Car tout art procède de la nature, mais tout en étant, comme dit Platon, inné dans l'âme par nature, il est néanmoins ignoré du commun des mortels, et, s'il ne s'étudie pas grâce à un «docteur», il s'affaiblit au contact de la chair pleine d'hébétéude». C'est nous qui traduisons, ainsi que 134, 17 (note suivante).

10 134, 17, p. 209, l. 1–6.

11 La bibliographie des *artes dictaminis* est trop riche pour que l'on puisse être exhaustif, mais on pourra ajouter les études très utiles de G. CONSTABLE, *Letters and Letter-Collection* (Typologie des sources du Moyen Age occidental, 17) et le même, *The Structure of medieval Society according to the «Dictatores» of the Twelfth Century*, dans: *Law, Church and Society, Essays in Honor of Stephan Kuttner*, Philadelphie 1977, p. 253–267.

12 Malgré les études assez nombreuses sur les *artes dictaminis*, les textes-sources sont en effet assez mal édités, ainsi qu'en atteste la bibliographie de C. D. LANHAM, p. 122–127.

pressions de louange, comme *Phebo ipso fulgentior, philosophiae aedes speciosissima, suavissimum atque oblectantissimum pulvinar sapientiae et delicatissimus cameratus thorus prudentiae* (p. 123, l. 13–20)¹³; on s'étonnera de ce que les insultes proférées par Pierre Damien à l'égard des femmes de prêtres aient été transformées en de banales injures unisexes (p. 214). On apprendra aussi comment se trace la *rota* papale (p. 54), le *chrismon* (p. 55), comment il convient de rédiger donations, dots, testaments, affranchissements de serfs¹⁴, exemptions de péages¹⁵, quel est le cours du denier poitevin par rapport à l'aquitain (p. 58). Au centre de ces documents se détachent les figures des princes, évêques¹⁶, abbés, mais aussi des »petits«, serfs ou enfants écrivant à leurs parents pour réclamer des subsides ou la permission de ne pas rentrer à la maison: bref, ce recueil, étonnant, amusant aussi à bien des égards, est une mine de découvertes qui permettent d'approcher différemment l'histoire des personnages et des personnes.

Monique GOULLET, Paris

Wilhelmsepen. Le Couronnement de Louis, Le Charroi de Nîmes, La Prise d'Orange. Eingeleitet von Michael HEINTZE, übersetzt von Bodo HESSE, München (Fink) 1993, VIII–487 p. (Klassische Texte des Romanischen Mittelalters in zweisprachigen Ausgaben, 22).

La traduction, établie par Bodo Hesse, des trois textes de la geste française de Guillaume en allemand justifiait déjà la parution de ce volume. Mais il contient bien plus encore. Outre l'excellente bibliographie établie par Michael Heintze, assez complète et très à jour, l'ouvrage comprend plus de cent pages d'introduction, composée par le même M. Heintze.

L'auteur y traite d'abord de façon claire et suffisamment large les points les plus importants concernés par le cycle de Guillaume: les personnages historiques auxquels peuvent se référer les branches du récit, la genèse du cycle de Guillaume, la naissance du *Couronnement de Louis*, la datation de cette dernière œuvre ainsi que celle du *Charroi* et de la *Prise d'Orange*, les rapports entre ces mêmes œuvres et le XII^e siècle, les versions perdues du *Couronnement* et de la *Prise d'Orange*.

Chacun des trois textes bénéficie en outre d'études plus détaillées: l'unité interne du *Couronnement*, les prières épiques dans cette même œuvre, le roi et le vassal dans le *Charroi de Nîmes*, les motifs centraux des diverses versions de la *Prise d'Orange*. M. Heintze traite enfin des principaux aspects du petit cycle de Guillaume: la formation de ce cycle, son unité interne, les rapports qu'il entretient avec le reste de la geste de Guillaume, les femmes et l'amour, le rapport entre les »états«, comique et parodie.

Il était méritoire de rassembler en quelque cent pages tant de commentaires sur autant d'aspects de cycles qui ne sont pas toujours faciles à interpréter. M. Heintze, avec une prudence légitime, s'est résolu à évoquer l'essentiel; il y manque toutefois l'une des plus récentes et des

13 Ce type de formule étant inexistant dans les lettres que nous connaissons, on peut en déduire que la théorie est à la remorque de la pratique, et que la tentative de codification se fait a posteriori, avec les excès coutumiers, lorsque le succès du genre est déjà assuré.

14 La question de la *manumissio* et du *collibertus*, qui est des plus intéressantes, apparaît à maintes reprises (n° 5, 10, 15, etc ...). L'affranchissement est justifié par la libération qu'a apportée à l'humanité l'Incarnation du Christ.

15 En particulier aux gens d'Eglise, au nom de la *libertas*: en ce sens, le texte de la p. 56 est un témoin remarquable de la revendication de la *libertas ecclesiae*: *Deputatos dei servicio libertatem deus habere voluit et mirantur moderno fieri sub tributo. Sponsa Christi, cum ipsa sit libera, vult eatenus ministros habere liberos, ut nulli serviant ...* On touche là à la dimension »propagandiste« de certains recueils de lettres.

16 Voir sur ce point Ch. VUILLIEZ, L'évêque au miroir de l'exemple de la major compilatio de B. de Meung, dans: *Revue d'histoire de l'Eglise de France* 70 (1984) p. 277–304.